

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 AVRIL 2014

8) ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC « LILLE METROPOLE RENOVATION URBAINE » (GIP-LMRU)

La Ville de Mons en Barœul est engagée dans le Programme de Rénovation Urbaine du « Nouveau Mons », au titre de la loi du 1^{er} août 2003 dite d'orientation et de programmation pour la Ville et la rénovation urbaine.

Dans ce cadre, la Ville, par délibération du conseil municipal du 9 juin 2005, a adhéré au Groupement d'Intérêt Public « Lille Métropole – Rénovation Urbaine » (GIP-LMRU). Le GIP-LMRU créé le 14 janvier 1997 est un acteur essentiel et le garant du pilotage stratégique des Projets de Rénovation Urbaine (PRU) à l'échelle de Lille Métropole Communauté Urbaine.

L'article 18-2 (avenant n° 3 modificatif adopté le 19 avril 2007) des statuts constitutifs du conseil d'administration du GIP-LMRU prévoit que la Ville de Mons en Barœul, en sa qualité de membre doit nommer au sein de son conseil municipal, deux élus (un membre titulaire et un suppléant ayant voix délibérative en cas d'empêchement du membre titulaire) pour siéger dans les instances du GIP-LMRU.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de désigner un membre titulaire et un membre suppléant au sein du GIP-LMRU.

Cette délibération est adoptée avec 29 voix pour ; 6 conseillers municipaux s'étant abstenus : M. COPIN, Mme BAUDOIN, M. DECLERCQ, M. GARCIA, Mme LAVALLEZ et M. TONDEUX.

Sont élus :

- Titulaire : R. ELEGEST
- Suppléant : V. DUBRULLE